

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'emplois dans les fonctions d'auditeur à la Cour des comptes

NOR : CPTP2208846V

La Cour des comptes recrute des fonctionnaires dans l'emploi fonctionnel d'auditeur, par la voie du détachement. Les auditeurs sont membres de la Cour des comptes. Ils exercent la fonction de magistrat au sein de l'Institution et participent aux délibérations collégiales. Ils peuvent exercer une activité juridictionnelle.

Ces emplois sont offerts aux membres des corps et cadres d'emplois mentionnés à l'article 1^{er} du décret n° 2021-1216 du 22 septembre 2021, justifiant à la date du 1^{er} septembre 2022 d'au moins deux années de services publics effectifs en cette qualité :

- 1° Administrateurs de l'Etat ;
- 2° Administrateurs de l'Assemblée nationale ;
- 3° Administrateurs de la ville de Paris ;
- 4° Administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- 5° Administrateurs du Sénat ;
- 6° Administrateurs territoriaux ;
- 7° Ingénieurs des mines ;
- 8° Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

9° Personnels de direction des établissements mentionnés aux 1° et 2° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée et relevant du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements précités.

Les trois postes offerts peuvent être pourvus au titre de la mobilité statutaire. Les auditeurs exercent leurs fonctions à la Cour des comptes pour une durée de trois ans à l'issue de laquelle ils peuvent être intégrés dans le corps des magistrats de la Cour des comptes au grade de conseiller référendaire.

Le dossier de candidature, composé d'une lettre de motivation, d'un *curriculum vitae* détaillé et d'un rapport d'analyse d'une réalisation professionnelle (2 pages maximum), doit être adressé au plus tard le vendredi 20 mai 2022 inclus, uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : recrutements-magistrats@ccomptes.fr.

La date de prise de fonctions souhaitée est le 1^{er} septembre 2022.

Tous les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.ccomptes.fr), rubrique « Nous rejoindre », « à la Cour ».